

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION

### CHAMPIONNATS ET COUPES

Séance du 17 Février 2020

**PRESENTS** : Gérard GOUZERCH ó Didier MOISAN ó André NIO.  
-----

**Match du 16 Février 2020 LE ROC SAINT ANDRE 1 / THEIX AVENIR 2 ó Coupe du Conseil  
Départementale Trophée Jean CHATON.**

**ARBITRE : HERVE Pierre Louis**

**Rencontre non jouée, arrêté municipal présenté sur place, l'arbitre dit Terrain praticable.**

La commission, après étude des pièces jointes au dossier, rapport de l'arbitre et compte tenu des conditions météorologiques exceptionnelles, tempête DENNIS, donne match **A JOUER** à la première date disponible.

Transmet à la commission des Championnats et Coupes.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 48 heures franches, Art 4.5 du règlement de la Coupe Départementale Trophée Chaton.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

**G. GOUZERCH**